SI·EN UNSA Education

L'inspection

Réalités et Prospective

Syndicat de l'Inspection de l'Education Nationale

Bulletin bimestriel n° 84
Janvier - Février 2003

www.unsa-education.org/sien

Editorial

A la veille du grand débat sur l'éducation, depuis longtemps annoncé et toujours repoussé, le paysage syndical et politique n'est pas d'une très grande lisibilité ! Entre les hésitations prudentes – si ce n'est timorées – de certains ministres et les foucades de va-t-en guerre notoires, il sera sans doute difficile de mener les échanges avec la sérénité nécessaire.

Le faux débat autour de la décentralisation nous a montré ce que nos interlocuteurs appellent le dialogue social. Nous abordons donc cette nouvelle étape avec circonspection. Pas question pour autant de ne pas tenir notre rôle dans ces discussions. La position des inspecteurs et, plus globalement, des corps d'encadrement, sera essentielle pour mettre en œuvre les réformes dont le système éducatif a besoin.

Dans ce contexte, nous avons été reçus par les directeurs de cabinet du ministre et du ministre délégué. Le compte rendu de cette audience fera l'objet d'échanges nourris au sein du prochain Conseil syndical afin que celui-ci puisse fixer les priorités qui seront les nôtres dans les mois à venir.

Car discuter est certes important, mais pas sans perspectives clairement établies ; or, si ces dernières ont été évoquées, nous restons à l'heure actuelle dans un flou qui ne peut nous satisfaire. Il est clair que si cette imprécision devait durer, nous prendrions en compte ce signal !

Les conservatismes et les replis identitaires ont montré leurs limites et leur incapacité à résoudre les problèmes liés à l'évolution des valeurs au sein de notre société. Nous attendons de nos interlocuteurs qu'ils soient capables de concevoir un système ambitieux en matière d'encadrement, mais en auront-ils la volonté ? Nous ferons tout pour les convaincre que l'école ne peut se contenter aujourd'hui d'un toilettage de surface, mais que seule une réforme radicale des structures et des manières de travailler peut donner une chance et un sens au système éducatif.

Au-delà des déclarations d'intention et des réponses conjoncturelles, c'est d'un vrai projet politique dont nous avons besoin. Il faut impérativement qu'un cap soit fixé et que les moyens de le tenir soient donnés. Il est grand temps que les valeurs de justice et de solidarité redeviennent les phares guidant l'action de nos ministres et cessent d'être des refuges sémantiques masquant la vacuité de certains projets.

Dans le contexte difficile que nous connaissons, notre syndicat continuera à défendre ces valeurs fondatrices de son identité et fédératrices de ses adhérents. Mais ne nous leurrons pas : ce n'est pas parce que notre cause est juste que nous gagnerons, seule notre force et notre capacité à nous mobiliser nous permettront d'avancer. C'est donc une fois encore au plus près du terrain, avec chaque syndiqué, que nous aurons à œuvrer pour infléchir notre avenir professionnel et social.

Au sein de notre organisation et en liaison avec notre fédération, actifs ou retraités, nous avons à faire vivre aujourd'hui le débat sur l'avenir de l'école.

Sereinement, mais avec détermination, le SI.EN-UNSA Education saura faire entendre sa voix.

Patrick ROUMAGNAC, Secrétaire Général

Débat (annoncé) sur l'Education

Quel projet pour l'Ecole ?

12 Février 2003

Agenda

26 novembre
* UNSA Education/ Groupe de travail sur l'évaluation (P. ROUMAGNAC)

27 novembre
* MJENR / DPATE / Audience préparatoire à la hors-classe
(M.-P. COLLET – Fr. GROSBRAS – P. ROUMAGNAC)

28 novembre
* MJENR / Cabinet de L. FERRY, audience auprès de MM. SECRETAN et TROUSSON (M.-P. COLLET – A. CADEZ – B. DE GUNTEN – A.-M. FABBRO – P. COURBIER)
* MJENR / Inspection Générale / Audience auprès de J. PERRIN, Doyen du groupe STI (M.-P. COLLET – A. CADEZ – A.-M. FABBRO – P. COURBIER)
* MAE / CCPM n°6 – Examen des propositions en prévision de la CAPN hors classe (P. ROUMAGNAC)

2 décembre
* MJENR / CTPM (P. ROUMAGNAC)

3 décembre
* Réunion de la section académique de LILLE (J.-M. PETIT – A. CADEZ)
* Congrès du SNMSU / Participation de P. ROUMAGNAC à la séance d'ouverture
* Rencontre avec Michel CLAEYSSEN, président de la Fédération générale des PEP (P. ROUMAGNAC)
* MJENR / Observatoire national de la Sécurité (A. CADEZ)

4 décembre
* Réunion de la section académique d'AMIENS (P. ROUMAGNAC – A. CADEZ)

6 décembre
* MJENR / 1ère table ronde sur l'Enseignement professionnel :
  - Mieux équilibrer les modes d'enseignement
  - Mieux préparer l'entrée dans la voie professionnelle

(P. ROUMAGNAC et P. COURBIER, IEN-ET académie de CRETEIL)

10 décembre
* MJENR / Audience DPATE / stagiaires ET-EG (M.-P. COLLET)

11 décembre
* MJENR / 2nde table ronde sur l'Enseignement professionnel :
  - Améliorer l'information et l'orientation
  - Le lycée des Métiers

(Fr. GROSBRAS et M.-J. LEFEVRE, IEN-ET académie de VERSAILLES)

L'inspection n° 84
Directeur de la publication :
Patrick ROUMAGNAC
Maquette : **Daniel GAUCHON**
Commission paritaire :
3 323 D73 S ISSN : **1251-2028**
Imprimerie et photocomposition : **UNSA**
Le prix du numéro est compris dans la cotisation syndicale. Pour les personnes extérieures au secteur de syndicalisation couvert par le SI.EN, le prix du numéro est de 7,5 euros, l'abonnement annuel de 50 euros.
SI.EN - UNSA Education
23 Rue Lalande - 75014 PARIS
Tél : 01 43 22 68 19
Fax : 01 43 22 88 92

12 décembre
* MJENR / Conseil Supérieur de l'Education (P. ROUMAGNAC)
* Clôture du scrutin /Elections professionnelles à la CAPN des IA-IPR et dépouillement (P. ROUMAGNAC)

13 décembre
* MJENR / 3ème table ronde sur l'Enseignement professionnel :
  - Clarifier les parcours de formation
  - Mieux adapter l'offre de formation

(A. MARIE et P. COURBIER)

17 décembre
* CAPN / Promotions 2003 à la hors-classe des IEN
(Membres de la CAPN : R. HASIAK – D. GAUCHON – M.-P. COLLET – P. ROUMAGNAC – Y. RONDEL – J. PLATIER. Experts : B. LESPES – R. ALEXANDRE)
* UNSA Education / Réunion d'information sur les retraites
(J.-Cl. QUEMIN)

18 décembre BUREAU NATIONAL
* MJENR / CTPM (P. ROUMAGNAC)
* Rencontre SI.EN (M.-P. COLLET – Fr. GROSBRAS – D. GAUCHON - P. ROUMAGNAC) et SNPDEN (Ph. GUITTET - PH. TOURNIER - H. RABATE - A. BERGER - M. JACQUEMART)

19 décembre BUREAU NATIONAL

20 décembre
* MJENR / 4ème table ronde sur l'Enseignement professionnel :
  - Organiser les poursuites d'études

(Fr. GROSBRAS et P. COURBIER)

9 janvier
* Entretien avec deux représentantes des stagiaires 1er D en formation à l'ESPEMEN (A. BALLEREAU – E. ROQUES) - Point sur la formation et les problèmes rencontrés (P. ROUMAGNAC)
* Rencontre UNSA Education / M. GARRY – Président de la Conférence des Directeurs d'IUFM – sur la formation en IUFM.
(Participation de P. ROUMAGNAC à la délégation fédérale)

14 janvier
* Réunion de la section académique de LIMOGES
(Ch. BUSTREAU et P. ROUMAGNAC)

15 janvier
* UNSA / Conférence nationale sur les retraites (J.-Cl. QUEMIN)
* UNSA Education / Réunion sur la décentralisation (Fr. GROSBRAS)

29 janvier
* S.E./ Réunion de coordination pour le CSE du 30 janvier
(D. GAUCHON)

30 janvier
* MJENR / Audience auprès de M. BOISSINOT, Directeur du Cabinet de L. FERRY (M.-P. COLLET – Fr. GROSBRAS – D. GAUCHON – P. ROUMAGNAC)
* MJENR / Conseil Supérieur de l'Education (M.-P. COLLET – D. GAUCHON – B. DE GUNTEN)

6 février
* MJENR / Audience auprès du nouveau Doyen de l'Inspection Générale, M. Dominique BORNE (P. ROUMAGNAC – D. COLLIN)

10 février
* UNSA Education / Exécutif fédéral (P. ROUMAGNAC)

ANNUAIRE 2003

L'annuaire 2003 est joint à ce bulletin. C'est le résultat d'un travail très important qui a été réalisé par deux membres du Bureau National, Francine Grosbras et Jean-Pierre Martin, qui ont succédé à Renée Hasiak pour la mise à jour de ce document qui est, malgré ses imperfections, un outil de référence unique considéré comme indispensable par beaucoup de collègues.

Tous les inspecteurs syndiqués en sont destinataires, y compris ceux qui n'ont pas encore renouvelé leur adhésion, en leur rappelant que, sans nouvelles de leur part, c'est le dernier envoi qui leur sera adressé. Les retardataires trouveront page 13 un bulletin de réadhésion.

Sommaire

Audience cabinet du ministre (Boissinot)	page 3
Audience cabinet du ministre (Secrétan)	page 4
Audience doyen groupe STI	page 4
Table ronde sur la voie professionnelle	page 5
Avancement hors classe 2003 IEN	page 6
Compte rendu technique de la CAPN	page 7
Ecole et direction : la place du directeur	page 8
Les intervenants extérieurs à l'école	page 9
Retraites : résister aux scénarios-catastrophes	page 10
Frais de déplacement et indemnités	page 10
Avancement hors classe 2003 IA-IPR	page 11
Hommage à Robert LEFEVRE et René HUBERT	page 12
Elections professionnelles IA-IPR	page 12
Décentralisation : un inventaire à la Prévert	page 14
Un inspecteur à l'école des Tuamotou (Pub)	page 14
Fiche de mutation 2003	page 16

Audience au cabinet du Ministre - 30 janvier 2003

Une délégation composée de Marie-Paule COLLET, Francine GROSBRAS, Daniel GAUCHON et Patrick ROUMAGNAC a été reçue le 30/01/2003 par Alain BOISSINOT, directeur de cabinet de Luc FERRY, en présence de François PERRET, directeur de cabinet de Xavier DARCOS, et Françoise MALLET, conseillère de Luc FERRY pour les questions statutaires.

Nous avons rapidement rappelé à nos interlocuteurs nos revendications en matière statutaire, fonctionnelle et indiciaire. Ceux-ci ont évoqué tout d'abord le souci des ministres de s'appuyer largement sur les corps d'encadrement pour mettre en œuvre les mesures liées à la décentralisation. Ce souhait devrait trouver une première forme de concrétisation avec la mise en place d'une direction spécifique aux personnels d'encadrement dont le décret de création est actuellement dans le circuit interministériel institutionnel. Placée sous la responsabilité de Marie-France MORAUX, cette direction aurait un rôle politique et devrait proposer des orientations susceptibles de fixer un cadre organisateur pour l'encadrement du système éducatif.

Cette même préoccupation de valorisation des fonctions d'encadrement devrait conduire à renforcer le rôle du centre de formation de Poitiers qui deviendrait une école supérieure de l'encadrement.

Si ces deux orientations rejoignent nos attentes, nous avons toutefois signalé à nos interlocuteurs qu'une politique ambitieuse nécessitait une reconnaissance à la hauteur des responsabilités confiées aux cadres que nous sommes. Nous avons aussi très fortement insisté sur les incohérences statutaires qui conduisent d'une part un candidat aux fonctions d'inspecteur à prendre le risque d'une perte de salaire pour prix de sa promotion et, d'autre part, à une distorsion entre fonction et statut qui nuit à la lisibilité du système.

Les représentants du ministère ont reconnu que l'échelonnement indiciaire actuel posait problème et ont insisté sur la nécessité d'un recrutement de qualité pour les corps d'encadrement. Nous considérons que cette recherche de qualité impose que soient revues les échelles de rémunération des inspecteurs afin de rétablir l'attractivité de notre profession.

Nous avons réaffirmé notre exigence pour le corps des IEN d'une classe normale se terminant à la hors-échelle lettre A, avec changement d'échelon uniformément fixé à 2 ans et 3 mois ; cette mesure devrait être accompagnée, selon nous, d'un tableau d'assimilation permettant de répondre aux légitimes revendications de nos collègues retraités. Plus globalement, nous avons réclamé une revalorisation indiciaire pour tous les inspecteurs.

Nous avons également dénoncé le caractère arbitraire et injuste qui prévaut actuellement en matière de régime indemnitaire, rappelant à cet égard que, dans un premier temps, il nous paraissait indispensable d'aligner les indemnités de charges administratives des IEN ET/EG et IO sur celles des IA-IPR ; cette mesure devra concerner non seulement les titulaires, mais aussi les stagiaires, pour lesquels la situation actuelle est devenue intolérable.

Nos interlocuteurs nous ont répondu que ces éléments « techniques » devraient trouver une réponse et que Mme MORAUX, nouvelle directrice de la DPATE, aurait à faire des propositions en ce sens. Il est clair pour nous que le temps n'est plus aux vagues promesses et c'est ce que nous avons clairement fait entendre. Rendez-vous a donc été fixé sous trois mois pour faire le point et voir comment la volonté de renforcer le rôle des corps d'encadrement était susceptible de se traduire dans le cadre de la préparation de la Loi de finances 2004.

Ces trois mois seront donc particulièrement intenses pour le SI.EN-UNSA Education et nous appelons d'ores et déjà nos responsables académiques, départementaux et de secteur à diffuser largement ce compte rendu, puis à débattre localement des attentes et des priorités, tant en ce qui concerne nos missions que nos statuts, pour préparer au mieux notre conseil syndical du 12 mars.

Enseignement technique et professionnel

Audience au cabinet du ministre

Ministère de la Jeunesse, de l'Education Nationale et de la Recherche : Daniel SECRETAN, conseiller du ministre pour l'enseignement professionnel, assisté d'Alain TROUSSON, chargé de mission auprès du ministre.

SI.EN-Unsa : Marie-Paule COLLET ; Anne-Marie FABBRO ; André CADEZ ; Patrick COURBIER ; Bernard DE GUNTEN.

Cette rencontre devait permettre, d'une part, de présenter l'analyse du syndicat quant aux sept chantiers annoncés par le ministre Luc Ferry lors de sa conférence de presse du 13 novembre et, d'autre part, de rappeler nos revendications syndicales.

1. Les sept chantiers

La nécessité de faire travailler ensemble les enseignants de collèges, de lycées professionnels et de lycées a d'abord été rappelée. Le renforcement des stages en entreprise lors de la formation à l'IUFM est une condition indispensable à la valorisation de l'enseignement technologique et professionnel. De même, la formation à la pédagogie de l'alternance doit être développée et tous les acteurs doivent pouvoir en bénéficier.

La délégation a insisté sur la nécessité d'un cadrage pour ce qui est des dispositifs en alternance proposés au collège ; les représentants du Ministre nous ont alors affirmé qu'il y aurait bien cadrage.

Enfin, pour ce qui est de la promotion du lycée des métiers, nous avons rappelé que toutes les régions doivent jouer le jeu de la complémentarité des lieux de formation. A nos interrogations sur le label attribué, le Ministère nous a présenté la circulaire à paraître sur le lycée des métiers.

Nous avons reposé le problème du statut du jeune formé en alternance sous statut scolaire : le Ministère nous a alors rappelé la volonté du Ministre et la convention signée récemment avec l'entreprise Citroën.

L'accès au baccalauréat professionnel en trois ans a fait l'objet d'échanges intéressants et le Ministère nous a fait part de sa volonté de ne pas généraliser ; les deux types de parcours doivent toujours pouvoir être proposés. Le problème du statut du BEP semble être posé.

Pour ce qui est des poursuites d'études pour les jeunes issus des baccalauréats professionnels, la délégation a noté que ces poursuites n'étaient pas toujours efficaces car les formations sont rarement adaptées, ce qu'ont reconnu nos interlocuteurs.

2. Les revendications syndicales

Avant de les rappeler, la délégation a regretté que le Ministre ait oublié de citer les des corps d'inspection intervenant en lycées professionnels : d'abord dans sa conférence de presse et ensuite lors de la réunion de décembre des IA-IPR, intervenant dans le second degré comme nous.

D'autres rappels relatifs au manque de considération envers les IEN-ET-EG ont été effectués : l'indemnité de charges administratives la plus faible pour les IEN-ET-EG et pour les IO ; l'absence de doyen reconnu pour les IEN ET EG dans un certain nombre d'académies …

Nos interlocuteurs ont manifesté une écoute attentive et nous espérons qu'elle se traduira par un développement d'un enseignement technologique et professionnel de qualité et une meilleure reconnaissance des personnels.

Marie-Paule COLLET
Le 28 novembre 2002

Audience auprès du Doyen du groupe STI

Jacques PERRIN, Doyen du groupe Sciences et Techniques Industrielles de l'Inspection Générale a reçu le 28 novembre 2002 une délégation du SI.EN - UNSA composée de Marie-Paule COLLET, Anne-Marie FABBRO, André CADEZ et Patrick COURBIER.

La délégation propose d'organiser l'entretien autour de trois axes principaux :

1° / l'évolution à long terme de la voie professionnelle et de la voie technologique ;
2°/ l'accroissement des charges de travail des IEN-STI ;
3°/ les conditions de fonctionnement des IEN, le statut des stagiaires et quelques questions diverses.

Pour ce qui concerne le premier point, M. PERRIN explique que l'évolution de l'enseignement technique en France tend vers un rapprochement progressif des voies technologique et professionnelle.

La voie technologique, selon lui, devrait rester organisée autour des cinq baccalauréats actuels. Toutefois, le développement probable des baccalauréats professionnels en trois ans et l'augmentation des poursuites d'études en STS, pour les élèves des lycées professionnels, conduisent à un chevauchement des deux voies qui donne ainsi tout son sens au concept de lycée des métiers. Aussi, dans ce contexte, le doyen se prononce-t-il, à titre personnel, pour une unification des corps d'inspection. Le groupe de l'inspection générale des sciences et techniques ne s'est pas prononcé officiellement jusqu'alors sur ce point. Au demeurant, la position du groupe STI consiste à sortir de la logique de corps pour aller vers une logique de fonction.

Les charges de travail des IEN ont ensuite été évoquées. M. PERRIN reconnaît l'implication déterminante des inspecteurs dans le processus de rénovation des diplômes ainsi que les charges d'examens et d'animations qui en découlent. Il est conscient de la montée en charge des tâches accomplies auprès des conseils régionaux pour ce qui concerne la carte scolaire et les équipements pédagogiques et industriels notamment. La frustration présente sur le terrain est perçue, marquée par le manque de moyens pour mettre en œuvre les nouveaux diplômes. Il défendra une augmentation significative des postes mis aux concours dans les prochaines années. Pour l'année scolaire en cours aucune amélioration notable n'est prévue au budget.

La délégation évoque alors le cas des SBSSA qui ont en responsabilité dix filières professionnelles distinctes. Le Doyen souhaite à ce propos, de notre part, l'envoi d'un argumentaire précis afin d'aider son action.

Les conditions de fonctionnement sont abordées en fin de réunion. M. PERRIN semble convaincu de la nécessité **d'aligner les indemnités de charges administratives des IEN-ET-EG sur celles des IA-IPR**. Il est convenu de lui faire parvenir une correspondance électronique afin de l'informer clairement de la situation actuelle et des inégalités qu'elle entraîne. Inégalité encore plus flagrante pour ce qui concerne les stagiaires.

L'entretien se termine en évoquant le statut des IEN-STI affectés sur les postes d'IHS, mission importante dans la prévention des risques professionnels, allusion évidente aux formations sur la sécurité ainsi que sur les nouvelles orientations prises par le CERPET. La mission d'IHS pourrait apparaître comme une spécialisation de l'IEN-STI

Patrick COURBIER
Le 28 novembre 2002

Tables rondes sur la revalorisation de la voie professionnelle

Le 20 décembre s'est conclue la dernière des 4 tables rondes proposées par le ministre Luc Ferry, sur le thème de la revalorisation de la voie professionnelle, comportant 7 chantiers.

Successivement ont été abordés les thèmes suivants :

1. mieux équilibrer les modes d'enseignement (rénovation de la technologie en collège et redéfinition des programmes d'enseignement général des séries professionnelles) ;

2. mieux préparer l'entrée dans la voie professionnelle (dispositif en alternance et classes préparatoires à la voie professionnelle) ;

3. améliorer l'information et l'orientation ;

4. le lycée des métiers (démarche qualité et label) ;

5. clarifier les parcours de formation (lien Bac pro et bac technique) ;

6. mieux adapter l'offre de formation ;

7. organiser la poursuite d'étude (sur l'enseignement post bac pro).

Une délégation UNSA–Education a été formée, associant le SE-Unsa, le SNPDEN et le SI.EN. Chaque table ronde a fait l'objet d'une préparation préalable concertée, sur la base d'un texte rédigé par navette et en commun, et remis en séance au ministre.

Un document final a rappelé nos positions en 7 points :

1 - Définir au collège dans le cadre de la scolarité obligatoire un *socle commun,* garanti pour chacun, de connaissances, de savoirs, de savoir-faire et de compétences, incorporant des savoir-être, des savoirs sociaux et des savoirs du corps (attitudes, habiletés motrices, compétences relationnelles) ;

2 - valoriser la technologie, pour tous les élèves et dans toutes les disciplines, dans ses dimensions transversales « d'intelligence expérimentale » et de savoir historique, créatif et culturel ;

3 - privilégier un processus d'orientation positif, concerté, construit dans « *l'attention continue* » et progressive, dés le début du collège, avec tous les acteurs (enseignants et non enseignants) de l'institution, en associant le jeune comme sujet et sa famille ;

4 - assurer une *formation initiale et continuée* à *tous les acteurs* de l'institution sur les enjeux et les modalités de l'orientation ; en éclairant les divers dispositifs du système éducatif pour lever le voile sur la réalité des voies technologique et professionnelle, au coeur de leurs évolutions ;

5 - organiser une prise en compte *modulée* à la fois des *modes d'accès* et des *cursus* spécifiques de la voie professionnelle et de la voie technologique. Il faut passer d'une logique territoriale de classes successives à une logique de cursus personnalisé :

• *en amont* du lycée et de l'enseignement supérieur en instituant des adaptations, des remises à niveau nécessaires ;

• *au coeur* du cursus en accompagnant les *projets qui exigent régulation et réactualisation (par échec mais aussi par réussite*), à tout moment de l'année, dans une *logique de passerelle*s ;

• *en aval,* en favorisant des dispositifs de *validation partielle* (CCF) ou de *transition* (sas du bac prof vers STS ou BTS, par exemple).

6 - Etablir des *liens et des compatibilité*s, pour sortir des opposition tranchées et intolérantes, des concurrences et des hiérarchies dont se nourrit l'existence des filières :

• entre l'enseignement général d'une part et l'enseignement technologique et professionnel d'autre part ;

• entre le technologique et le professionnel ;

• entre la technologie industrielle et la technologie tertiaire ;

• entre la culture savante théorique et la culture pratique du « faire », entre l'intelligence expérimentale ou sensible et l'intelligence abstraite et discursive ;

• entre la formation initiale, le statut d'alternance scolaire, l'apprentissage et la formation continuée.

7- Diversifier ainsi les parcours, pour tendre vers une individualisation sur la base d'une conception de la formation continuée et cumulative des compétences et des expériences, tout au long de la vie.

Le dossier va désormais se poursuivre car il n'est qu'initié. Cette liste de propositions nous permettra de valider ou non les orientations ministérielles dans leur développement concret. Une délégation se rendra ainsi et très prochainement au ministère pour clarifier le type de réponses et de solutions que le débat a paru susciter. Nous suivrons attentivement la déclinaison des discours en actes, de structures, de procédures et de moyens.

CAPN du 17 décembre 2002

Tableau d'avancement 2003 à la hors-classe des IEN

Déclaration liminaire de Patrick ROUMAGNAC

En amont de cette CAPN la tension est forte, comme elle l'est chaque année à pareille époque.

Il faut dire que l'enjeu est d'importance : il correspond, ni plus ni moins, à la seule manifestation tangible et claire de la reconnaissance que l'institution est capable de manifester à l'égard d'inspecteurs qui font preuve en permanence de leur engagement et de leur dévouement à la cause du service public d'éducation.

Il serait pourtant simple de reconnaître plus clairement leur mérite en leur accordant enfin de vivre des carrières à la hauteur de leur travail. Il ne serait, selon nous, qu'une façon de le faire : aligner leurs indices et la gestion de leurs carrières sur la situation la plus favorable pour les inspecteurs territoriaux, c'est-à-dire une fin de classe normale à la HE A et une vitesse de promotion uniforme à 2 ans et 3 mois tout au long de la carrière.

Ce principe étant posé, il reste à voir comment sera gérée la situation actuelle en matière de promotion à la hors-classe. Nous espérons que les évolutions enregistrées depuis deux ans seront confirmées… et améliorées. Il semble que dans la plupart des cas les recteurs aient bien compris les enjeux puisque les remontées des CAPA sont globalement satisfaisantes… à deux exceptions près ! A AMIENS, en effet, le nouveau recteur semble avoir suivi les traces du précédent… ce dont nous ne pouvons nous satisfaire. D'autre part, des problèmes relatifs à la compréhension des consignes pour l'établissement des listes académiques sont apparus… à LYON ! Etonnant, non ?...

Mais aujourd'hui nous voulons croire que les intentions du ministre s'inscrivent dans une approche plus positive et que nous pourrons enfin avancer concrètement sur la voie du rapprochement des corps d'inspection.

Les inspecteurs l'attendent et le système éducatif en a besoin.

Peut-être, cependant, devrais-je dire nous « voudrions » croire plutôt que nous « voulons » car nous avons été profondément choqués, très récemment, de voir que le ministre ne parvenait pas à manifester le même intérêt et le même respect à tous les inspecteurs : aux uns, la grande salle de La Sorbonne et la présence du ministre, aux autres, les salles obscures et l'image du susnommé ! Reconnaissons que ce n'est pas là le meilleur moyen de manifester la reconnaissance de l'égale dignité des inspecteurs.

Enfin, je ne voudrais pas terminer cette intervention sans remercier les services pour le remarquable travail qu'ils ont fourni. Les éléments communiqués nous permettent, en effet, d'exercer correctement nos fonctions de commissaires paritaires.

Compte rendu «technique»

1 - Contrôle des informations

En fonction de la liste des promouvables (communiquée trois jours avant la CAPN) et des compte rendus des CAPA adressés par les commissaires paritaires académiques, les commissaires paritaires nationaux ont procédé à un contrôle préalable des informations. Ces contrôles ont fait apparaître quelques divergences dont la liste a été transmise au ministère la veille de la CAPN. Suite aux nombreuses erreurs constatées l'année précédente, le ministère avait pris soin cette année de demander aux rectorats une copie de l'arrêté de titularisation et une copie du dernier arrêté de promotion : les rectifications ont donc été très limitées.

A noter que, suite à notre demande réitérée, le ministère a pris en compte le fait que les collègues recrutés par concours sont pénalisés par rapport à ceux qui sont recrutés sur liste d'aptitude si on ne compte l'ancienneté dans le corps qu'à partir de la date de titularisation.

2 - Possibilités d'inscription sur la liste 2003

Selon les données fournies par le ministère en début de CAPN, ce nombre s'établit à 115 sans que le détail du calcul ne nous ait été communiqué.

3 - Propositions du ministère

Il a été procédé à l'inscription prioritaire en liste principale de 115 IEN remplissant au 31/12/2002 les deux conditions suivantes :

- ancienneté de 3,6 ans au 9ème échelon (soit 3 ans 7 mois alors qu'en 2002 la «barre» avait été fixée à 3,9 ans soit 3 ans 11 mois) ;
- ancienneté de 5 ans dans le corps en tant que titulaire pour les collègues recrutés par concours ou 7 ans pour les collègues recrutés par liste d'aptitude (six collègues recrutés par liste d'aptitude en 1996 ou 1997 n'ont pas été retenus).

La liste complémentaire est composée de collègues ayant pour la plupart une ancienneté dans le corps supérieure à 10 ans mais une ancienneté dans le 9ème échelon inférieure à 3,6 ans.

Pour la première fois, aucun collègue au 7ème ou 8ème échelon n'est inscrit sur la liste, ce qui traduit bien la volonté de situer la hors-classe comme un prolongement normal de carrière, bien que l'administration affirme sa volonté de prendre en compte une dimension «qualitative».

4 - Interventions des commissaires paritaires du SI.EN

Les commissaires paritaires du SI.EN sont intervenus, conformément à leur mandat, pour défendre en priorité les collègues en fonction du barème syndical associant l'ancienneté au 9ème échelon, l'ancienneté dans le corps et l'ancienneté générale de service, seule façon de prendre en compte de manière équitable l'ensemble de la carrière. Ils ont pu obtenir ainsi l'inscription de trois collègues supplémentaires.

A noter cependant que l'intervention insistante des commissaires paritaires du SI.EN n'a pas permis d'obtenir l'inscription de deux autres collègues qui justifiaient pourtant de plus de 5 ans d'ancienneté dans la fonction et de plus de 3,6 ans d'ancienneté au 9ème échelon, sans que des raisons objectives puissent être présentées par la Directrice de la DPATE pour justifier ce refus.

Suite de la liste page 8

5 - Analyse de la liste

A - Par rapport à l'ensemble des 529 promouvables

B - Par rapport à l'ancienneté dans le 9ème échelon et à l'ancienneté dans le corps des 412 collègues remplissant les conditions pour accéder à la hors-classe et proposés par les recteurs

Il restera donc au 1/9/2003 environ 135 collègues qui seront au 9ème échelon depuis plus de 3 ans.

Pour les commissaires paritaires du SI.EN : Daniel Gauchon

Appel à contribution

Sur une question essentielle, qui concerne directement nos missions, le débat est ouvert avec l'article de D. QUINCHON. Il doit permettre, malgré la complexité du problème, de confronter nos points de vue et de fonder l'argumentation syndicale lorsque viendra le moment de prendre position.

Ecole et direction : la place du directeur

L'école demeure le lieu principal conduisant à une formation reconnue et validée. Ses missions sont bien identifiées : instruire et éduquer.

Tout doit être fait pour donner au maître dans sa classe les outils nécessaires favorisant la plus grande réussite scolaire de tous. Pour le premier degré, c'est dans ce lieu, quelle qu'en soit sa dimension, que doivent se conjuguer le plus efficacement possible travail en classe et politique d'apprentissage définie par l'équipe à partir d'un cadre posé par l'institution. La mission première du directeur est donc de veiller à la qualité et à la quantité des apprentissages scolaires réalisés et maîtrisés par les élèves et ce dans la perspective d'un parcours de formation approprié.

Actuellement, les écoles du premier degré sont dirigées par un directeur à qui l'on adjoint des enseignants. Faut-il rappeler que, de par leur statut, les directeurs sont les représentants sur le plan local de l'institution ? Cette reconnaissance leur donne une assise, une légitimité qui devrait suffire à assurer la légalité et la pertinence de leurs décisions en matière de vie scolaire et pédagogique. Sans réel pouvoir hiérarchique, ils sont nommés sur un statut d'emploi. Les directeurs ne constituent pas un corps différent de celui des enseignants qu'ils sont censés diriger. Cependant, ce fait peut-il être invoqué pour dénoncer par moments leur « impuissance » face à certaines situations qu'ils rencontrent ? Non, bien sûr, puisqu'ils sont les représentants de l'institution, qu'ils sont porteurs de la parole républicaine, garants et dépositaires des attentes de la nation en matière d'apprentissages scolaires. L' «autorité » du directeur ne saurait être contestée ; d'autant plus qu'il doit être « aidé » en cela par des enseignants qui sont avant tout des citoyens ne pouvant ignorer la loi …

Pourtant, depuis un certain temps, la situation semble insatisfaisante. Le système et les directeurs eux-mêmes réclament plus que des aménagements et des réajustements. Plusieurs rapports évoquent même la possibilité d'une forme de « secondarisation » de la fonction de direction en préconisant l'instauration de ce qui pourrait ressembler à un établissement public du premier degré. Cette solution offrirait des garanties en matière de pilotage et de régulation du système. Néanmoins, on n'a pas toujours le sentiment, même si les deux parties en présence s'accordent sur la nécessité d'un changement, que les objectifs de ce dernier soient conjointement partagés. Sous les coups de boutoir provenant de la médiatisation à outrance des moindres faits d'école et des enjeux politiques, parfois simplement électoraux, on ne peut nier le fait que le système et les directeurs sont actuellement dans un conflit majeur. Il y a d'un côté l'Administration et de l'autre le Terrain ; l'une a tendance à proposer une autre organisation du premier degré et l'autre semble enclin à mettre en avant des revendications catégorielles dont on a l'impression qu'elles vont parfois, et c'est une nouveauté, jusqu'à réclamer quasiment un statut de chef d'établissement. Ne laissons donc pas passer l'occasion !

Pourtant l'un et l'autre font-ils la démonstration qu'un changement dans l'organisation administrative ou l'amélioration de leurs conditions d'exercice permettraient de régler le problème de l'échec scolaire, par exemple ? Car le véritable enjeu de tout changement dans l'institution n'est-il pas d'accroître la réussite scolaire des élèves ?

En effet, l'enjeu d'une amélioration du système éducatif demeure bien dans la qualité du travail scolaire entrepris dans une classe, dans la relation pédagogique et éducative entre un maître et des élèves ; ce qui reste, pour l'heure, la spécificité du premier degré.

La question centrale semble donc être : quelles sont les mesures à prendre en matière de direction d'école qui seraient susceptibles d'améliorer les résultats des élèves ? Ce serait donc la fonction pédagogique qu'il s'agirait de considérer de manière quasi-exclusive à toute autre.

Dans cet ordre d'idées, on pourrait mettre en valeur les domaines suivants : traitement de l'échec scolaire, accompagnement de l'entrée dans le métier, efficacité des conseils de cycle, relations partenariales avec les familles dans le cadre de la co-éducation, contenu et évaluation des projets d'école, liaisons entre les divers ordres d'enseignement. Le traitement de ces points ne requiert-il pas en même temps de la proximité et de l'éloignement, de la présence quotidienne et du recul ?

Dominique QUINCHON

Hors-classe IEN 2003 (suite)

Les intervenants extérieurs à l'école

L'évolution constante des approches pédagogiques et didactiques, le développement des projets d'école, les exigences en matière de contenus ont une influence directe sur la vie scolaire. Si la fonction globale de l'école reste toujours de faire acquérir aux enfants des savoirs, des savoir-être et des savoir-faire, sa mission s'est considérablement élargie, conformément à la loi d'orientation du 10 juillet 1989.

Les partenariats sont devenus indispensables :

- sur le plan institutionnel, les conseils d'école impliquent parents et municipalité autour des maîtres. Les ZEP, REP et leurs contrats de réussite, les CEL, les CLS impliquent en plus les partenaires associatifs ;
- sur le plan sanitaire et social, des projets de prévention impliquent la PMI, les services sociaux ;
- sur le plan pédagogique, les projets d'ouverture mettent en relation les écoles avec de nombreuses personnes et structures (associations et artistes pour les classes et ateliers à PAC ; centres scientifiques dans le cadre du PRESTE (plan de rénovation de l'enseignement des sciences et techniques) ; musées, médiathèques, artothèques dans les disciplines artistiques, auteurs, bibliothèques, bibliobus pour la littérature…).

Les sources de financement des projets s'élargissent de la commune, au SIVU, SIVOM, aux structures intercommunales, aux conseils généraux en passant par des partenaires spécifiques tels que la Fondation de France.

Dans le cadre d'un travail impliquant des équipes pluri-catégorielles (municipalités, associations, service de santé…) et des réseaux, comment le professeur des écoles conservera-t-il l'espace réservé à l'exercice professionnel, sans ignorer les autres acteurs et sans les considérer comme de simples prestataires de service ?

Sur le temps de classe, le professeur des écoles est totalement responsable des actions engagées par lui, mais aussi par les divers intervenants extérieurs sollicités ou ceux qu'il n'aura pas franchement refusés.

Se joue alors une partie subtile de collaboration et de concertation au cours de laquelle l'enseignant est confronté aussi bien à des partenaires potentiels qu'à tous ceux qui voudraient forcer la porte de l'école sur un temps captif quand ils sont sûrs de toucher tous les enfants.

Sans dévier de sa trajectoire, sans renoncer à sa mission, l'école doit trouver un équilibre pour associer les municipalités et les associations au projet d'école et trouver sa juste place dans les projets des associations locales et des municipalités.

Comment l'IEN aidera-t-il les enseignants à situer la place et le rôle des intervenants extérieurs ?

Il insistera sur la polyvalence du maître et sur sa totale responsabilité pour les actions et « projets » présentés par ces intervenants. Ceux-ci doivent être conformes aux programmes, adaptés à l'âge des enfants et impliquer aussi bien l'enseignant qui connaît les élèves, sait où ils sont et où ils doivent aller, que l'intervenant qui connaît sa discipline (un champ de l'EPS, gymnastique par exemple ; de l'éducation musicale : pratique instrumentale ; des arts plastiques : spécialiste du vitrail ou autre…).

C'est la nature du projet qui fonde la demande de l'intervenant spécialiste, pas l'inverse.

Le cadre est celui de la législation des interventions régulières :

- le bénévolat nécessite l'agrément de l'IA.DSDEN ;
- la rémunération exige les diplômes idoines (B.E spécifique en EPS, DUMI, professorat de musique, qualification professionnelle reconnue par la DRAC, validation pédagogique par l'IEN) ;
- les interventions ponctuelles, contextualisées, sont autorisées par le directeur.

Les interventions extérieures régulières, sur projet pédagogique, se justifient par l'apport de compétences spécifiques qui doivent compléter celles de l'équipe enseignante et s'inscrire dans le projet d'école. Elles sont sous la responsabilité et le pilotage de l'enseignant de la classe et du directeur de l'école.

Dans de nombreux départements des contingents horaires limités sont fixés. Ces limites sont à la fois variables et souvent dépassées, sans que les actions conduites relèvent de compétences autres que celles de l'enseignant (manque de confiance, habitude d'un certain confort, insistance lourde des municipalités).

Le chant, l'EPS, les arts plastiques sont dans le référentiel de compétences du professeur d'école. Ils permettent de voir l'élève sous un autre œil, d'affiner sa connaissance.

L'échange de services entre enseignants peut apporter une réponse satisfaisante quant aux contenus d'enseignement¸ tout en endiguant la poussée des intervenants extérieurs.

Voilà quelques bonnes raisons de respecter scrupuleusement les textes qui fixent la place et le rôle des intervenants extérieurs. L'IEN doit informer, éclairer les différentes parties concernées. Ce faisant, il défend la professionnalité des enseignants et valide des interventions qui se justifient.

Yves RONDEL, 01/02/2003

Retraites

Résister aux scénarios-catastrophes

Alors que les Présidents de Conseils généraux montrent plus que de l'inquiétude devant l'impact financier que représente l'aide aux personnes âgées dépendantes (APA) pour les budgets des départements, alors que le dispositif de la cessation de fin d'activité (CFA) vient d'être abandonné en une après-midi par décision du Parlement, le ciel s'assombrit sur le front des retraites. Qu'on en juge par l'écho médiatique toujours prompt à titrer sur la question : « le privé à la rescousse du public » (Le Parisien, 11 octobre), « la retraite des salariés au secours des régimes spéciaux » (Le Monde, 11 octobre 2002), « Hold up sur les salariés du privé » (L'Express du 24/10/2002). Cette critique, une nouvelle fois formulée à l'encontre des fonctionnaires, résulte, ni plus, ni moins, d'une mesure technique décidée sans concertation par le Gouvernement dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2003.

L'astuce consiste à intégrer les chômeurs dans la caisse de retraite des salariés du privé (coût : 830 millions d'euros) ce qui fait augmenter le poids du régime général des salariés du privé par rapport aux régimes spéciaux d'où la préconisation de compenser davantage le financement des pensions des fonctionnaires par le privé.

Les pensions des fonctionnaires étant inscrites directement au budget de l'Etat, la mesure en question reviendrait à ce que les crédits de la caisse de retraite des travailleurs salariés (CNAV) alimente le budget de l'Etat pour effectivement faire face aux retraites des fonctionnaires. Voilà qui serait sans aucun doute une manipulation scandaleuse qu'heureusement patronat et syndicats ont unanimement condamnée.

Une lecture plus cynique de cette mesure pointée, par le corps social, comme une injustice supplémentaire, - et qui sait, l'injustice de trop - peut être interprétée comme délibérée de façon à montrer du doigt les avantages des fonctionnaires et les sacrifices des salariés du privé.

Quoi qu'il en soit, la trêve des confiseurs passée, le projecteur sera mis sur l'avenir des systèmes de retraite. Une façon utile de se préparer au débat général serait de rappeler les déclarations marquantes des gens qui nous gouvernent aujourd'hui, à l'époque notamment où ils menaient campagne.

Le candidat-Président : « Mon mandat sera de sauver la retraite par répartition par un effort collectif auquel l'Etat devra contribuer en apportant une partie des recettes issues des ventes d'actifs publics ».

L'actuel Premier ministre déclarait à l'Express « que les dossiers étaient sur la table, qu'aucun nouveau rapport ne serait commandé, que priorité serait donnée au dialogue ».

Enfin, le ministre des affaires sociales fraîchement nommé avançait « que la réforme des retraites passerait par la question centrale de l'équité en matière de durée de cotisation sans toutefois régler le problème… Il faudrait prévoir des systèmes complémentaires… de la souplesse dans le choix, par l'individu, de la date de son départ à la retraite ».

Sans ignorer les difficultés qui se rapprochent et qui sont réelles, sachons résister aux scénarios-catastrophes car nous pensons que des solutions existent pour garantir un niveau de pension comparable d'abord à ce qu'il est aujourd'hui, équitable ensuite entre le privé et le public.

Jean-Claude QUEMIN
Représentant des Retraités au BN

Frais de déplacement et indemnités

Frais de déplacement

Référence : arrêté du 20 septembre 2001

Repas : 15,25 € (au 1er juin 2002)
Nuitée : 53,36 € (Paris) - 38,11 € (Province)

Indemnités kilométriques (au 1er février 2001)

	<2000	2001-10000	>10000
5 CV ou -	0,21 €	0,25 €	0,14 €
6 ou 7 CV	0,26 €	0,31 €	0,19 €
8 CV ou +	0,29 €	0,35 €	0,21 €

Le taux de l'indemnité forfaitaire de déplacement dans le département attribuée en application de l'article 9 du décret du 28 mai 1990 susvisé est fixé à 29,28 € (donc le taux mensuel de l'Indemnité Forfaitaire de Tournée - dite des 110 journées - est de 268,43 €).

Vous trouverez sur le site internet (Dossiers, rubrique «Frais de déplacement») les textes de référence de cette indemnité instituée par le décret n° 54-135 du 6 février 1954.

Indemnités de charges administratives au 1.12.2002

Référence : Lettre ministérielle du 10 décembre 2002 (BO n° 47 du 19.12.02)

La revalorisation des traitements des fonctionnaires, intervenant au 1er décembre 2002 en application du décret n° 2002-1295 du 24 octobre 2002, publié au JO du 26 octobre 2002, entraîne la modification, à la même date, des taux des indemnités dont le montant est indexé sur la valeur du point de la fonction publique.

Le tableau ci-dessous fait apparaître les taux applicables aux indemnités en question.

Tableau d'avancement 2003 à la hors-classe des IA-IPR

Hommage

Robert LEFEVRE

Robert LEFEVRE nous a quittés début décembre 2002

Inspecteur dans le Nord puis en Vaucluse de 1978 à sa retraite en 1993, il continuait à partager notre convivialité départementale par sa présence chaleureuse et impliquée.

Claude FOURNIER lui a rendu hommage :

« Tu étais arrivé sur un poste d'Inspecteur dans le département du Vaucluse en 1978, et tu avais été successivement Inspecteur-Professeur à l'Ecole Normale, puis inspecteur de la circonscription d'Avignon V avant de prendre ta retraite en 1993.

J'occupe moi-même depuis un an le poste d'Avignon V et je regrette beaucoup de n'avoir su prendre le temps, au cours de cette année, pour venir te dire, avant qu'il ne soit trop tard, combien tous ceux qui t'ont connu en exercice gardaient le souvenir d'un homme chaleureux et simple, toujours prêt à mettre ses compétences au service de ceux qui en avaient le plus besoin, à commencer par ces enfants démunis venus d'horizons divers et parfois de très loin, qu'humainement tu ne pouvais laisser en marge de l'école et pour qui tu t'étais particulièrement dévoué, avec ton épouse Monique.

Les collègues qui t'ont connu, dans ces écoles difficiles de la périphérie avignonnaise, se souviennent des engagements personnels et militants que tu avais su prendre, se souviennent des aides professionnelles et humaines que tu avais su leur apporter et ils t'en remercient.

Par-delà tes compétences professionnelles qui étaient grandes et que tout le monde te reconnaissait, tu étais avant tout un humaniste, tu étais l'ami des hommes et il suffisait de te connaître et de te côtoyer pour s'en rendre tout de suite compte. »

Transmis par Antoine MARTIN
Responsable départemental du Vaucluse
IEN à Cavaillon

René HUBERT

C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris le décès de notre collègue René HUBERT à l'âge de 95 ans.

Originaire du Nord – il était né le 25 mai 1907 à Limont-Fontaine –, ancien élève-maître de l'Ecole Normale de Douai, René HUBERT a d'abord été instituteur avant d'exercer la fonction d'Inspecteur primaire dans les Vosges, à la tête de la circonscription de Remiremont de 1942 à 1968, date de sa retraite. Un certain nombre d'anciens instituteurs se souviennent encore de ses premières inspections en mobylette ou en autobus et, par la suite, prenant la « micheline » qui reliait Remiremont au fond des vallées de la Moselle et de la Moselotte.

René HUBERT a sans cesse défendu avec vivacité les valeurs de l'Ecole de la République, laïque, gratuite et obligatoire. Il a toujours été de ceux qui combattent l'exclusion, qui veillent à ne laisser aucun élève au bord du chemin de la connaissance et, à cet effet, qui encouragent les pratiques pédagogiques adaptées à chacun.

Son combat pour l'Ecole s'est poursuivi au-delà de sa cessation d'activité, puisqu'il a aussitôt adhéré à l'Union départementale des Délégués de l'Education nationale, dont il fut successivement vice-président, président et président d'honneur. Il a été également président de la Fédération des Œuvres Laïques du département des Vosges durant de nombreuses années.

Travailleur acharné, d'une grande rigueur intellectuelle, il savait être à l'écoute des autres et faire preuve d'humour dans les moments critiques. L'homme nous a quittés, mais les valeurs qu'il a défendues tout au long de sa vie restent celles que nous portons aujourd'hui.

A sa famille et à ses amis, nous présentons nos plus sincères condoléances.

André BADONNEL
Responsable départemental des Vosges
IEN à Saint-Dié-des-Vosges

Elections professionnelles IA-IPR

Scrutin du 12 décembre 2002

Se présentant pour la seconde fois aux élections professionnelles IA-IPR, le SI.EN-UNSA Education n'a pas réussi à obtenir une adhésion suffisante de ces collègues pour gagner un siège à la CAPN de ce corps.

Ceci s'explique à la fois par notre incapacité à convaincre un nombre suffisant d'IA-IPR de nous rejoindre, mais aussi par une campagne de désinformation habilement orchestrée.

Nos positions sont en effet loin de se résumer à un « corps unique d'inspection » qui constituerait un amalgame fusionnel totalement déconnecté des attentes des inspecteurs et inefficace en matière de pilotage du service public d'enseignement.

Inutile cependant de revenir trop longuement sur les raisons susceptibles d'expliquer ce que nous devons bien considérer comme une défaite. L'essentiel est maintenant de tirer les conséquences de cette dernière et d'orienter plus clairement nos propos pour convaincre nos collègues que le SI.EN possède de solides arguments pour être leur syndicat.

Patrick ROUMAGNAC

Cette fiche d'adhésion ainsi que le montant de la cotisation (chèque libellé à l'ordre du SI.EN-UNSA Education) sont à retourner à votre responsable local.

S'il est souhaitable de payer en une seule fois, vous pouvez cependant vous acquitter de votre cotisation en deux fois : dans ce cas, joindre deux chèques, le premier sera encaissé immédiatement, le second le sera le 15 février 2003. Cette disposition permettra à tous de recevoir l'attestation du Syndicat dans les délais prescrits, et donc de bénéficier de la réduction d'impôt pour 2002.

Collègues isolés : envoyer cette fiche et votre cotisation 23 rue Lalande 75014 PARIS

RÉDUCTION D'IMPÔT

50 %

de la cotisation syndicale

Exemple : 196 € de cotisation = 98 € d'impôt en moins

IEN CLASSE NORMALE

1er éch (367)	97 €
2è éch (398)	105 €
3è éch (438)	116 €
4è éch (491)	129 €
5è éch (549)	145 €
6è éch (618)	165 €
7è éch (657)	175 €
8è éch (710)	189 €
9è éch (733)	196 €

IEN HORS CLASSE et IPR-IA

4è (3è) éch (678)	181 €
5è (4è) éch (733)	196 €
6è (5è) éch (782)	208 €
7è (6è) éch (820)	219 €
A1	234 €
A2	244 €
A3/B1	257 €
B2	268 €
B3	276 €

CPA - CFA :
75 % du montant de la cotisation

Retraité :	(731-733)	89 €
	(780-782)	97 €
	(818-820)	105 €
	(A)	113 €
	(B)	129 €
Stagiaire :		97 €
Chargé de mission :		97 €

Pas d'augmentation des cotisations en 2002-2003

SI·EN UNSA Education

23 rue Lalande - 75014 PARIS

Année scolaire 2002-2003

Bulletin d'adhésion

Situation personnelle

NOM : ..... **Prénom :** ..... né(e) le :
Adresse :
.....
Code postal : ..... Ville : ..... Téléphone : .....

Adresse électronique : afin d'éviter toute erreur de saisie, veuillez communiquer votre mél par message électronique à sien@unsa-education.org en demandant votre mot de passe.

Situation professionnelle

Académie : ..... N° du département : ..... (1D, IO, retraités)

Circonscription et/ou Spécialité : .....
Adresse :
.....
Code postal : ..... Ville : ..... Téléphone : .....

☐ IEN ☐ IA-IPR ☐ CCPD ☐ ET-EG ☐ IO Autre fonction : .....
☐ Titulaire ☐ Stagiaire ☐ Chargé de mission ou faisant-fonction
☐ Actif ☐ Retraité ☐ CFA ☐ CPA

☐ Cl. normale ☐ Hors classe Echelon : ..... Date de promotion : .....

Année de recrutement : ..... ☐ Concours ☐ Liste d'aptitude

Année de nomination au poste actuel : ..... RNE du poste (1D) : .....

Cotisation

Montant de la cotisation annuelle versée par l'adhérent : €

J'adhère au SI.EN-UNSA Education, date et signature : .....

Les informations recueillies ne sont destinées qu'au fichier syndical. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Quelques éléments d'un inventaire à la « Prévert » des demandes des Régions

Nous avions demandé aux responsables régionaux de nous faire parvenir les principales propositions formulées lors des « Assises des libertés locales » pour les secteurs de la formation, de la culture, de la jeunesse et des sports, de la justice. Certaines nous ont été adressées et nous avons relevé sur les sites et dans les dépêches de presse quelques éléments d'un inventaire très hétéroclite de propositions souvent contradictoires qui laissent une grande marge de manœuvre au gouvernement. Aucune idée force ne se dégage de ces propositions.

Quelques propositions ministérielles :

«Sans préjuger de la suite des débats au cours des prochaines assises, les demandes des différentes collectivités portent généralement sur les domaines suivants : «les aides économiques, le tourisme, **l'enseignement supérieur, les lycées, la formation professionnell**e, les fonds européens**, la vie étudiante**» **du côté des Régions.**

«Je crois qu'il faudrait inventer **un Conseil territorial de l'Education** où se rencontreraient deux à trois fois par an les ministres et les élus régionaux pour discuter des questions de décentralisation territoriale.» C'est ce que suggère le 10 décembre 2002, à Lyon, Luc Ferry.

Selon Luc Ferry, cinq projets ressortent de ce tour de France :

- **la contractualisation entre l'État et la Région** pour engager un co-pilotage des cartes de la formation professionnelle initiale et continue ;
- une plus grande autonomie des établissements scolaires pour mieux les intégrer dans leur environnement ;
- la création d'un service public régional d'information et d'orientation professionnelle ;
- une plus grande autonomie des établissements universitaires ;
- une décentralisation territoriale intégrant trois des compétences le plus souvent revendiquées par les Régions : **l'organisation du schéma des formations professionnelles jusqu'à la licence, la gestion du parc régional de logements étudiants et l'éventuelle prise en charge des bâtiments universitaires**. Elles induisent un transfert de moyens financiers par l'État.

«La régionalisation des emplois n'est pas concernée. Si les régions veulent expérimenter un transfert de compétences pour les personnels qui entretiennent les bâtiments, pourquoi pas, mais le ministère n'est pas demandeur» selon Luc Ferry.

Pour la Région Ile-de-France :

• «La Région doit être chef de file et partenaire du développement économique» de la **«formation professionnelle** et de la cohésion de l'action territoriale». «En Ile-de-France, nous avons déjà 'expérimenté' dans le cadre du schéma régional des formations, en allant au-delà de nos obligations légales !»

Aujourd'hui, la Région doit devenir le «chef d'orchestre» de tous les acteurs régionaux. La fragmentation du système, et le maintien de compétences dans le giron de l'État «nuisent à la cohérence de l'action et à la mise en place de parcours de formation individualisés dans le cadre d'une formation tout au long de la vie». «Avec la décentralisation, le développement économique et la formation professionnelle deviendront les secteurs clés de la Région», prédit Jean-Paul Huchon. Il préconise en particulier «le transfert en bonne et due forme» à la collectivité régionale «des aides de toute nature versées par l'État aux entreprises: aides à l'exportation, à l'innovation, gestion directe des fonds européens qui, dans notre pays, sont utilisés à moins de 15%!» (10/01/2003).

• «Nous souhaitons que l'ensemble de nos actions et responsabilités s'inscrivent dans un ensemble cohérent d'interventions sur **toute la chaîne, du lycée à bac+**3" (29/10/2002)

Pour la Région Alsace :

• La région a manifesté son souhait de gérer les personnels ATOS des lycées **«Le personnel technique qui assume l'entretien des bâtiments dont nous sommes propriétaire peut être placé sous la responsabilité de ce même propriétaire,** qui aura dès lors une relation privilégiée avec ceux qui entretiennent son patrimoine».

• **«Transférer les personnels Jeunesse et Sports, et les moyens financiers correspondants,** dans tout ce qui ne concerne pas le sport de haut niveau et la réglementation». Ils proposent un pilotage départemental des Commissions **locales** d'insertion, mais «souhaitent **le maintien des compétences actuelles de l'Etat en matière de carte scolair**e, avec cependant une consultation obligatoire du Conseil Général».

• Les chambres consulaires se sont quant à elles réjouies de la perspective d'un transfert de compétences à la Région de la carte des formations, qui leur laisse espérer une «meilleure adéquation des formations aux besoins immédiats de l'économie locale».

Pour la Région Midi-Pyrénées :

• La Région s'est déclarée non seulement **«défavorable à l'expérimentation en la matière, mais à l'hypothèse même du transfert» des personnels «non enseignants» des lycées et collèges.** D'après elle, «les transférer aux collectivités locales ne soulève pas que de simples questions budgétaires ou statutaires» mais pose aussi «le problème du fonctionnement même de ces établissements, celui d'un partage de l'autorité au sein de la communauté éducative».

Pour la Région Aquitaine :

• Xavier Darcos, présent à Bordeaux pour les Assises locales a appelé les collectivités à prendre leurs responsabilités avant d'en demander des nouvelles, remarquant qu'il existe depuis vingt ans des outils comme les PRDF (plans régionaux de développement des formations) mais qu'à l'heure actuelle, «une région sur trois n'en dispose pas du tout».

Pour la Région Rhône-Alpes :

• «Rhône-Alpes est prête à prendre toutes les compétences éducatives». C'est la déclaration que doit adresser Anne-Marie Comparini (UDF), présidente de la région Rhône-Alpes, à Jean-Pierre Raffarin, le 24 septembre 2002.

• La région Rhône-Alpes s'est clairement positionnée en faveur du transfert du bloc de **compétences complet de la formation professionnelle tout au long de la vie, avec la création d'un service régional pilote en matière d'information et d'orientation tout au long de la vie.**

• Créer et organiser une carte régionale de toutes les formations, du PRDF (Plan régional de développement des formations) jusqu'à l'université pour qu'elles soient mieux en prise avec l'économie régionale.

• L'orientation aussi est une compétence dûment réclamée, de manière quasi exhaustive. La Région revendique l'organisation et la gestion du personnel de l'ensemble du réseau d'accueil existant, ce qui comprend les différents centres de bilan de compétences (CABC, CIBC, etc.) et d'orientation (CIO, SUIO...), ainsi que les missions locales.

• La région Rhône-Alpes ne souhaite pas demander au ministère de l'Education nationale la prise en charge du personnel d'entretien des bâtiments, une interrogation subsiste quant au personnel chargé de la maintenance de certains équipements, tels que les équipements informatiques, qui sont subventionnés par la Région.

Pour la Région Basse-Normandie :

• «Faut-il transférer la médecine scolaire aux Départements ?»

• Créer des pôles scolaires pour offrir aux élèves de communes rurales les mêmes conditions de scolarité qu'en ville.

Pour la Région Pays de Loire :

• Les cinq départements des Pays de la Loire (Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Vendée) demandent que soit donnée aux Conseils généraux la responsabilité de l'insertion des publics en difficulté, et donc que soit supprimé le co-pilotage des dispositifs gérés avec l'Etat.

• Le Conseil général de la Sarthe propose d'expérimenter la compétence entière en matière de santé scolaire, pour l'instant rattachée au ministère de l'Education nationale par le biais d'une équipe médicale placée sous la responsabilité d'un médecin, conseiller technique auprès de l'inspecteur d'académie, d'une équipe d'infirmières placée sous la responsabilité d'une infirmière conseillère technique auprès de l'inspecteur d'académie, et de secrétaires médico-sociales.

Pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur :

• «En matière culturelle le niveau le plus efficace de responsabilité dépend du secteur culturel en cause, le rôle de l'État doit rester central, et ce notamment en matière de création artistique».

• «Pourquoi ne pas unifier la gestion du Fonds National de Développement Sportif (FNDS) aujourd'hui distribué à parité par l'État et le milieu sportif, en donnant cette compétence entière à une collectivité qui aurait la responsabilité de conduire une politique cohérente d'aménagement et de développement touristico-sportif» ?

• L'université a donc un rôle important à jouer dans la décentralisation puisqu'elle doit se «brancher» sur les partenaires locaux et «être en phase» avec le milieu local.

• Concernant la formation, il a été proposé d'inscrire la formation professionnelle et la formation Bac+2/3 dans une perspective de schéma cohérent de développement pour répondre aux besoins du marché de l'emploi (ex : le plan de formation régional).

Pour la Région Haute-Normandie :

• «Une région à deux départements [la Haute-Normandie], ça n'a pas de sens. Je soutiens absolument le combat pour cette réunification». (Jean-Louis Debré)

• «Il serait raisonnable de procéder par contractualisation tous les trois ou quatre ans avec les communes pour éviter la grande ronde annuelle de la carte scolaire».

• «Cela fait des années que nous réclamons pour la Région les compétences de formation professionnelle en totalité et de formation continue jusqu'à la retraite».

• «Il faut être très prudent pour le personnel ATOS, et distinguer le statut, qui doit être conservé, et la gestion des moyens, qui peut revenir à d'autres collectivités».

• Pierre Albertini (Président de Région) souhaite que la **compétence de la santé scolaire revienne au Département** «car il a vocation à s'occuper de la santé et de la solidarité».

• «La carte scolaire dont la gestion est tendue. Nous gagnerions à mettre en réseau les écoles. Le statut et les responsabilités du chef d'établissement seraient ainsi renforcés».

Pour la Région Corse :

• « La diffusion dans le champ social de la langue corse est porteur d'une véritable dynamique culturelle : édition, création, animation… ».

• « M. Jean BAGGIONI, Président du Conseil exécutif a souhaité que les **transferts de moyens effectifs** (personnel, financement) accompagnent les transferts de compétences et réclamé des **blocs de compétences homogène**s. Il a demandé que les administrations, centrales ou déconcentrées, de l'Etat ne conservent pas des résidus inutiles de compétences dans les domaines transférés. Il a estimé que la **gestion des fonds communautaires** devait être confiée à un guichet unique au niveau régional ».

Pour la Région Bretagne :

• « La tonalité générale des débats a en effet davantage **porté sur des améliorations souhaitées au système actuel, dans le sens d'un meilleur service public d'éducation, que sur des bouleversements ou des ruptures**. La majorité des intervenants s'est en effet montrée attachée au principe de l'unité du service public et au statut des personnels à maintenir, tout en ne craignant pas un approfondissement de la décentralisation ».

• **« En matière de formation continue** (formation professionnelle et apprentissage), si la situation actuelle a été estimée complexe et peu lisible pour les bénéficiaires, par une majorité de participants, le débat n'a été qu'effleuré sur la question du partage des compétences et de la nécessaire coordination entre l'Etat, la Région et les partenaires sociaux. ainsi que sur les liens nécessaires avec la politique nationale de l'emploi, malgré le questionnement du Directeur régional du Travail, de l'emploi et de la Formation Professionnelle sur ces thèmes ».

• « Enseignement et éducation artistique : la question particulière des établissements d'enseignement artistique (écoles d'art, conservatoire national de région …) financés par les communes a été clairement posée avec un souhait d'un meilleur partage de la charge entre les différentes collectivités publiques notamment la région et l'Etat ».

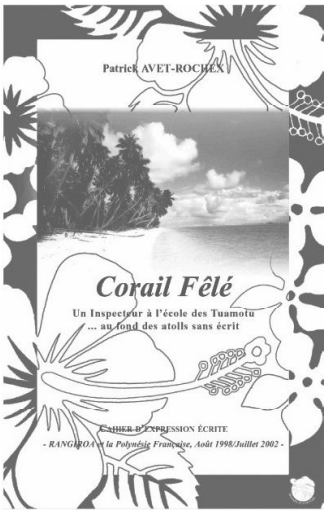

Corail Fêlé *de Patrick AVET-ROCHEX*

Un inspecteur à l'école des Tuamotou ... au fond des atolls sans écrit

Il y a la Polynésie des agences de voyage, celle que tout le monde connaît, mythique et fascinante. Il y a celle de tous les jours. Cette dernière est moins connue. Tantôt plus âpre, tantôt tellement plus douce, vêcue de l'intérieur de l'archipel le plus reculé du territoire. Comment pourrait-elle laisser de marbre, mis en présence de vies tellement différentes de la nôtre et cependant «françaises», dans un cadre qui est importé, plus ou moins adapté au milieu de nulle part ? Un autre regard se construit, tant sur les lieux et les habitants que l'institution, la nôtre dans son avatar local : et si Tahiti, avec tous ses excès, n'était au fond que la concentration amplifiée de nos propres contradictions métropolitaines ?

Patrick AVET-ROCHEX est IEN depuis 15 ans. Après Alès (Gard) et Rangiroa (Polynésie française), il est aujourd'hui en poste dans la circonscription d'Antibes-Biot (Alpes-Maritimes).

Livre disponible chez votre libraire ou auprès de **IDEES NOUVELLES EDITIONS**
4432, route des Sausses - 06910 LE MAS

ISBN : 2-913022-06-5 Prix : 19,50

Fiche de mutation 2003

A retourner au SI.EN - 23 Rue Lalande - 75014 PARIS
Rappel : la CAPN est prévue le 24 avril 2003

NOM : .....

Née : .....

Prénom : .....

Situation familiale
Célibataire ☐ Veuf(ve) ☐ Divorcé(e) ☐
Marié(e) ☐ PACS ☐

Date de naissance : .....

Nombre d'enfants à charge : .....

Conjoint
Profession : .....

Lieu d'exercice : .....

Grade et discipline : .....
(s'il est fonctionnaire de l'Education Nationale)

Adresse personnelle

.....

.....

.....

Tél : .....

Situation particulière *

Date et signature

IEN ☐ IA-IPR ☐

Spécialité
Premier degré ☐ Information - Orientation ☐
Enseignement général et technique ☐

Discipline ou option : .....

Date de recrutement : .....

Poste actuel
Académie : .....

Circ. (1er degré) : .....

Date de nomination au poste actuel : .....

Postes demandés

1-
2-
3-
4-
5-
6-

* joindre copie des pièces justificatives éventuelles